

## DISPOSITIF

### Préparation à l'examen professionnel de promotion interne

### Chef/Cheffe de service de police municipale

Pour l'accès à cette préparation, un test est programmé. En fonction de votre résultat, vous pouvez être orienté(e) en *Tremplin* (formation de 7 jours organisée dans un format mixte permettant de renforcer les compétences en communication écrite : analyse, synthèse, argumentation) avant de suivre la préparation, ou être réorienté(e) vers un parcours de formation continu à définir avec votre collectivité si les résultats sont insuffisants.

↳ Le dispositif proposé ci-dessous correspond à un format mixte (alternant des temps de formation en présentiel et à distance), toutefois celui-ci pourrait être réaménagé dans un format tout à distance si les conditions sanitaires l'exigeaient.

<p><b>Epreuves d'admissibilité</b></p>	<p><b>Apprendre en autonomie</b> <i>Apprendre à apprendre – utilisation des ressources à distance</i> Présentiel : 6 h / 1 jour Distanciel : 3 h / 0,5 jour</p> <p><b>Questionnaire sur l'organisation de la sécurité et les pouvoirs du maire</b> <i>Méthodologie – devoirs à distance – examen blanc en présentiel – ressources à distance</i> Présentiel : 12 h / 2 jours (dont 3 h dédiées à l'examen blanc) Distanciel : 15 h / 2,5 jours (dont 3 h par devoir soit au total 9 h pour 3 devoirs)</p> <p><b>Résolution d'un cas pratique à partir des éléments d'un dossier assorti de solutions</b> <i>Méthodologie – devoirs à distance – examen blanc en présentiel – ressources à distance</i> Présentiel : 12 h / 2 jours (dont 3 h dédiées à l'examen blanc) Distanciel : 15 h / 2,5 jours (dont 3 h par devoir soit au total 9 h pour 3 devoirs)</p>
<p><b>Apport de connaissances</b></p>	<p><b>Culture territoriale</b> Présentiel : 12 h / 2 jours Distanciel : 24 h / 4 jours</p>
<p><b>Epreuves d'admission</b> pour les admissibles</p>	<p><b>Entretien avec le jury</b> <i>Projet professionnel et acquis de l'expérience – Méthodologie – Mise en situation – ressources à distance</i> Présentiel : 12 h / 2 jours Distanciel : 3 h / 0,5 jour</p>

Pour connaître la programmation des préparations sur votre région, rendez-vous sur notre site [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr) puis géo-localisez-vous en choisissant votre département (menu déroulant) puis en 3 clics : entrez par la rubrique Evoluer/Préparations aux concours et examens/Je souhaite préparer un concours ou un examen.

**Rappel : L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen. L'inscription au concours ou à l'examen est une démarche personnelle que l'agent lui-même doit réaliser auprès du centre de gestion organisateur via le site <https://www.concours-territorial.fr/>**